



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Epargne

Faire PLUS ↗
↘ avec MOINS

Cette 2^{ème} réunion de consultation portait sur l'expertise, demandée à la SACEF par les élus, relative à la pertinence de la réorganisation proposée et les suppressions d'emplois envisagées dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

La conclusion de la SACEF est assez claire :

« * le PSE n'a pas été écrit dans l'urgence

* **la situation à la CEPAL est moins mauvaise que dans d'autres Caisses.** En revanche, la CEPAL anticipe la dégradation de sa situation de par des facteurs actuels et ponctuels comme le contexte économique et financier international et national, la banalisation du livret A et son changement de taux, mais aussi par des facteurs de fond comme l'évolution de la population de son territoire et donc des changements à venir des besoins des clients. (les élus et l'expert ont émis beaucoup de bémols sur ces sujets)

* la Direction a prévu 2 années pour la mise en place de ce plan et s'est engagée à ce qu'il n'y ait **aucun licenciement économique.**

* la Direction présente ce plan comme un plan préventif de « sauvegarde » et non de sauvetage de l'emploi.

* si on reprend les 4 axes stratégiques, il nous semble illusoire pour la CEPAL de les atteindre avec 79 postes de moins (en commercial, BDR y compris)

* sur la base des informations en notre possession et des analyses réalisées à la CEPAL et au niveau du marché bancaire, **le PSE tel qu'il est prévu et présenté à ce jour ne nous semble pas opportun :**

- les fermetures agences unipersonnelles et la suppression de 30 postes implique un abandon d'une partie de la clientèle à la concurrence qui, elle, renforce sa proximité,

- la suppression de 31 postes dans le réseau dans une période de banalisation du livret A, d'objectifs de bancarisation forts et dans un réseau déjà fortement sous tension ne nous semble pas permettre l'atteinte des objectifs commerciaux,

- le gain financier du PSE ne nous semble pas compenser les impacts non chiffrables (désorganisation, démotivation,...) par rapport à des départs naturels.

* l'étude d'une solution alternative basée sur des départs naturels et une meilleure cohérence entre les objectifs commerciaux et les moyens alloués nous semblerait intéressante. »

Le débat est revenu, plusieurs fois, sur les fermetures d'agences unipersonnelles souhaitées par la Direction. La position de l'ensemble des élus (et le rapport d'expertise également) se trouve aux antipodes de cette volonté unilatérale de la Direction qu'il convient de qualifier de « décision dogmatique ».

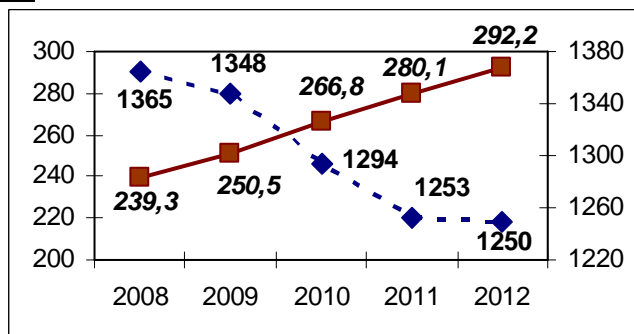
Sur le niveau des suppressions d'emplois, nous retrouvons (comme c'est bizarre...) exactement la déclinaison CEPAL de l'annonce CNCE réalisée en début 2008, sous couvert, à cette époque, de la banalisation.

Pour le SPBA/CGT, cette affichage n'a pas été autre chose que l'arbre qui cache la forêt, tant les Caisses souhaitaient rejoindre les standards professionnels en matière de Coex (coefficient d'exploitation). Le prétexte était imparable et opportun, face à l'opinion publique. Depuis, de l'eau est passée sous le pont et la crise, les « flambages boursiers » et autres facéties ont noirci la situation... bien que **les résultats des Caisses régionales demeurent, et la SACEF le souligne, bénéficiaires !**

Graphique : PNB (M€) à gauche, effectif CEPAL à droite.

Ce graphique montre que la réorganisation et les contributions régulièrement attendues provoquent, selon la SACEF, un véritable « effet ciseau », mais que l'on pourrait également appeler « EFFET CITRON » pour les salariés... qui seront MOINS pour faire PLUS !

R GOBE a minimisé en indiquant que l'évolution du PNB de la Banque Commerciale entre 2008 et 2012 était plus limitée (de 200 M€ à 203,4 M€)... sauf que l'effectif aura fondu drastiquement.



La fin de la réunion est arrivée sans que les mesures d'accompagnement les suppressions de postes ne puissent être véritablement abordées, autant sur le fond que sur la forme.

Maintenant des questions complémentaires vont être listées et envoyées à la Direction qui, par précaution, a souhaité repousser la commission économique prévue le 11/02 au 18/02.